



Le Bloc Québécois a récemment déposé un projet de loi visant la création d'une commission de surveillance des activités à l'étranger des entreprises et entités canadiennes. Le projet de loi C-438 met en place des balises pour les entreprises canadiennes qui oeuvrent à l'étranger afin qu'elles agissent de façon responsable en matière de droits de la personne et de respect de l'environnement.

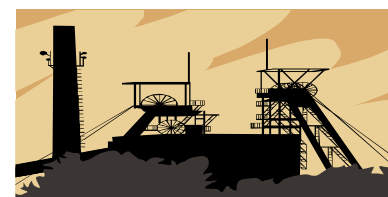
Au cours des dernières années, plusieurs entreprises, particulièrement dans le secteur minier, ont été associées à des actes qui sont inacceptables aux yeux des Québécois, comme le déplacement forcé de la population, des désastres environnementaux,

l'appui à des régimes répressifs ou encore, de graves violations aux droits humains. Or, malgré les nombreuses mises en garde du Bloc Québécois et des organisations oeuvrant dans ces pays, le gouvernement fédéral a toujours choisi de fermer les yeux sur les abus commis par certaines de ces sociétés qui opèrent à l'étranger.

Le projet de loi du Bloc Québécois prévoit que la future commission de surveillance sera chargée de recevoir les plaintes, mener des enquêtes, émettre des recommandations auprès du gouvernement sur une liste des entreprises qu'il est préférable de soutenir ou pas, rédiger un code canadien relatif aux activités des entreprises

et entités canadiennes, en plus d'informer le ministre des Affaires étrangères des situations justifiant la prise de sanctions.

Le Bloc Québécois prend ses responsabilités et il agit en conformité avec les intérêts et les valeurs des Québécois. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises les activités de ces compagnies extractives canadiennes à l'étranger qui violent les droits humains et qui mettent en danger le développement durable des populations locales.



Pour nous répondre en ligne:  
<http://www.bloc.org/jappuie?n=365>